

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EXTRAORDINAIRE**  
**Du 13 mars 2017 à 18 heures 30**

L'an deux mil dix sept, le 13 mars, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 9 mars 2017, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme OLIVIER, MM. BERLY, FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. LAFONT donne pouvoir pour voter en son nom à M. BENEFICE  
Mme GAILLARD donne pouvoir pour voter en son nom à Mme BOUVOT

**ABSENTS** : M. ANTON, Mme GRAND,  
LEBLAND.  
Mm  
Mm

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alain SERRE est élu secrétaire de séance  
\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de la Cure existe depuis 9 ans, puisque déjà évoqué sous l'ancienne municipalité. Il base le développement économique de la Commune sur la culture, la création et la formation. En octobre 2016, il y a eu la mise en place du contrat de ruralité et la création du PETR. Il s'agit là d'une occasion de trouver des financements pour un projet d'aménagement global en 3 étapes :

- La Cure qui sera un instrument de travail pour les répétitions, enregistrements et créations tant pour le cinéma que la musique,
- Les Glycines avec bureaux, salle de réunion et polyvalente,
- Le Temple pour lequel il y aura une convention avec l'association Protestante pour qu'il reste un lieu culturel dans lequel il y aura des événements culturels et des aménagements en tant qu'établissement recevant du public.

Cela ferait un ensemble cohérent sur le village, d'autant que l'activité culturelle est basée sur les villageois pour l'accueil et les commerçants. Il y a déjà des projets de développement avec les ateliers Varan, une académie de musique classique, les masters class organisés par Vivalto et de la musique jazz. Cela fait travailler les associations lasalloises et venir des personnes extérieures. Il y a d'ailleurs un harpiste qui vient s'installer sur la Commune et c'est une conséquence des activités de Vivalto. La

Commune a la chance de pouvoir prendre le train en marche lorsque c'est possible surtout qu'elle a le soutien du Préfet. Il y a sur Lasalle 250 manifestations par an, ce qui est rare et démontre que l'activité culturelle fait l'image de la Commune.

Dans le cadre du contrat de ruralité et du PETR, il est possible d'obtenir des financements de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse des Dépôts, à hauteur de 80 %, les 20 % restants sont à la charge, par moitié, de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes et de la Commune. Le dossier doit être déposé entre le 15 et le 30 mars 2017, accompagné d'une délibération autorisant le Maire à le déposer.

**M. ESPAZE :** *Pour quelle raison nous trouvons-nous devant le fait accompli ? Vous ne nous avez pas sollicités. Pourquoi la Cure ? Quel rapport de mettre autant d'argent pour les intermittents du travail ? Cela va bénéficier à un minimum de personnes. Ce projet ne vaut rien, il ne tient pas debout, il faut une salle polyvalente pour que tout le monde puisse en profiter et pas faire quelque chose pour des pseudos artistes. Je suis contre, vous enfumez tout le monde.*

**M. FIGUIERE :** *Je ne connais pas le montant du projet donc je ne donne pas mon quitus. Je veux bien que le développement de Lasalle par la culture attire du monde mais je suis commerçant et je ne m'en rends pas compte et les commerces se meurent. Le village est triste et sale, je crois qu'il y a d'autres endroits où mettre l'argent. On attend un développement par le tourisme mais il y en a de moins en moins. Vous n'avez pas parlé du montant, combien cela va-t-il coûté pour les Glycines ?*

**Mme BOUVOT :** *Il restera 10 % à la charge de la Commune pour l'aménagement de la Cure. Qu'en est-il pour les autres bâtiments ? Est-ce qu'il y aura une salle polyvalente ?*

**M. de LATOUR :** *Les 10 % à la charge de la Commune sont pour l'ensemble du projet, et dans les Glycines il y a une grande salle communale.*

**M. ESPAZE :** *Au lieu de saupoudrer sur différents bâtiments, il pourrait y avoir à l'extérieur du village, une salle polyvalente, comme à Vabres où elle ne gêne personne, parce que la salle des Glycines à l'intérieur du village cause des nuisances aux riverains.*

**M. BERLY :** *Je rejoins M. ESPAZE sur le fait que nous n'ayons pas été associés à ce projet. Par rapport au contrat de ruralité, il y a débat sur l'urgence. Il aurait pu y avoir un calendrier de consultation. La décision à prendre aujourd'hui a été prise dans le cadre des réunions du mercredi. Je suis élu sur le village et je représente aussi les habitants et j'attends de la part de la municipalité d'être entendu. Ce projet représente beaucoup d'argent, il aurait été important et respectueux de pouvoir convoquer une commission pour ces travaux. Le projet de territoire est pour le développement de Lasalle. Je me pose la question de l'impact des activités*

*culturelles en matière de développement, les commerces n'y voient pas de plus-value.*

**M. de LATOUR :** *M. FIGUIERE est antiquaire et cela n'a peut être pas d'impact pour lui, mais allez poser la question aux commerces alimentaires, restaurateurs et hébergeurs, ils auront une autre réponse. Nous avons été élus en ne cachant pas notre politique de développement en favorisant le lien social et la culture. Si on ne saisit pas les occasions lorsqu'elles se présentent, on n'arrive à rien. N'importe quel maire à ma place aurait fait comme moi.*

**M. ESPAZE :** *J'ai vu dans la presse qu'une commune construisait une salle polyvalente financée par le projet de ruralité, on aurait pu faire pareil. Vous avez contacté l'Art Scène et M. Christophe LOMBARD, et ils sont contre et ont refusé.*

**M. de LATOUR :** *C'est faux, ils adhèrent totalement à ce projet.*

**M. SERRE :** *Nous avons des bâtiments comme les Glycines et la Cure dans un état de vétusté prononcé. Un projet de salle polyvalente tourne autour de 1 à 1 500 000 € avec des financements à hauteur de 20 % maximum. Dans ce projet, il y a une réhabilitation des bâtiments avec un coût pour la Commune de 10 % du montant des travaux, mais si cela ne se fait pas, nous aurons toujours des bâtiments à rénover. Les associations se réunissent au centre du village et tout est accessible. Si on fait une salle à l'extérieur, qu'est-ce qu'on fait du bâtiment des Glycines qui est en mauvais état.*

**M. BENEFIGE :** *Il y a un consensus sur une salle polyvalente. Ce qui est demandé aujourd'hui est d'autoriser le Maire à déposer un dossier pour qu'il soit pris en compte dans le contrat de ruralité, ce n'est qu'après que ce dossier ait été déposé que nous aurons un retour sur les financements et que nous aurons l'occasion d'en reparler. Pour pouvoir bénéficier des financements, il fallait agir ainsi. Dans le village, il peut y avoir tous les projets que vous souhaitez mais si vous voulez qu'ils soient financés, il faut être en adéquation avec les politiques de l'Etat. Prenez comme exemple la Maison de Santé Pluri-Professionnelle qui est restée dans les cartons pendant de nombreuses années et lorsque l'A.R.S. et l'Etat ont lancé un programme de financement, elle a pu voir le jour. Aujourd'hui, nous avons un soutien spectaculaire du Préfet qui reconnaît la caractéristique du village et son développement par la culture. En ce qui concerne la visibilité du village, le meilleur critère est la population qui augmente parce qu'il y a un ensemble de choses qui s'y passe. La vie associative et les commerces se maintiennent si la population se maintient, tout comme la proximité des services offerts au public.*

**Mme ZANCHI :** *Le contrat de ruralité est basé sur le fait qu'il y ait des formations proposées.*

- M. ESPAZE :** *Une salle polyvalente servirait aux Lasallois.*
- M de LATOUR :** *Quand on bâtit une structure, c'est l'occasion de donner une vision sur le village.*
- M. BERLY :** *Je déplore que ce projet n'est pas été partagé, concernant le contrat de ruralité, je ne suis pas contre la culture mais il est trop accès sur la culture et le développement du village est négligé, ce qui, pour moi, devrait être posé dans des commissions qui ne se réunissent pas Vous ne le savez peut-être pas mais concernant les nouveaux habitants, il y a eu en 4 ans trois fois plus de bénéficiaires du RSA, c'est une précarité qui s'installe. J'aurais aimé qu'il y ait une instance en charge de ce projet, que nous voyons ensemble les projets de la municipalité et pas que cela ne soit que quelques élus. Je n'accepte pas le projet parce que dans la forme, il n'est pas monté comme il fallait et rien ne nous dit aujourd'hui que ce projet va amener plus.*
- M. ESPAZE :** *Il faut faire quelque chose pour les 25 % de Lasallois qui payent des impôts.*
- M. SERRE :** *J'en ai assez, votre discours discriminant les personnes à faibles ressources me dérange.*
- Mme ZANCHI :** *M. BERLY, la question des réunions de commissions et concertations a été déjà évoquée en Conseil et Monsieur le Maire vous a demandé de faire quelque chose.*
- M. BENEFICE :** *Si un élu ou un groupe d'élus veut travailler sur un projet, cela est possible, tout comme si quelqu'un trouve un axe de développement vers les commerçants ou des actions à mener, que ceux qui veulent s'occuper de ces questions le fassent.*
- M. ESPAZE :** *M. ANTON n'est pas présent, tout comme lors du Conseil Municipal Extraordinaire du 14 décembre 2016 où il n'est pas venu parce que c'était une motion contre le camping et que son neveu vend de la charcuterie aux touristes.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix « Pour », 4 voix « Contre » (MM. BERLY, FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET) et 2 abstentions (Mmes BOUVOT, GAILLARD) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le projet d'aménagement dans le cadre du contrat de ruralité.

**Mme BOUVOT :** *Je me suis abstenue et Mme GAILLARD avec moi parce que nous n'avons pas d'éléments chiffrés.*

**M. SERRE :** *Nous devons d'abord nous assurer des financements avant les études qui sont payantes.*

**Mme BOUVOT :** *La culture et les projets culturels sont dans l'air du temps, Montpellier a un gros projet dans ce sens et c'est bien.*

**M. de LATOUR :** *Et vous vous abstenez lorsque Lasalle veut en faire un ?*

La séance est levée à 18 heures 50.